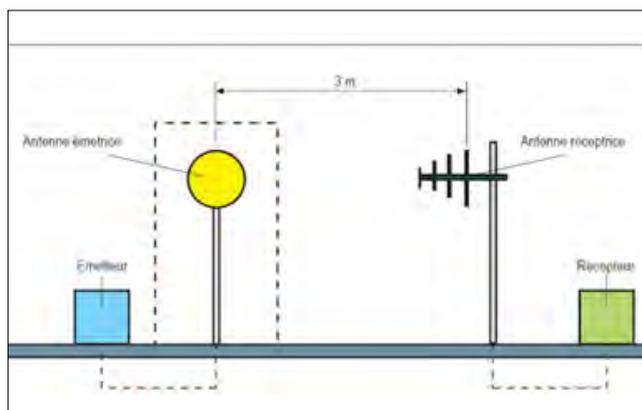


SIGNIFICATION

CEM signifie Comptabilité ElectroMagnétique.



FONDEMENT

Créer une norme permettant de mesurer les niveaux d'atténuations, de protection d'un contenant tel que châssis, armoire, coffret vis-à-vis des perturbations électromagnétiques. L'objectif étant de normaliser les principes de contrôle des perturbations environnementales électroniques, télécoms... Et de mesurer l'aptitude d'un appareil ou d'un système à fonctionner dans son environnement électromagnétique de façon satisfaisante et sans produire lui-même de perturbations électromagnétiques intolérables pour tout ce qui se trouve dans son environnement.

PRINCIPE

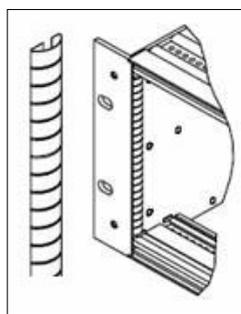
Définir les principes de mesure et valoriser les niveaux de protection mesurés afin de définir les côtes d'intégration des équipements.

RÈGLES

L'habillage ou l'enveloppe, qu'il s'agisse de baies, coffrets ou châssis, peut jouer un rôle déterminant en limitant l'accès, en entrée ou en sortie, des perturbations qu'il s'agisse de perturbations conduites transmises par les câbles ou rayonnées en propagation dans l'espace.

Les essais sont réalisés dans une cage de Faraday, la source, le couplage et la victime y sont simulés, confrontés pour tester l'immunité conduite, l'immunité rayonnée, l'émission conduite et l'émission rayonnée de l'équipement.

CHÂSSIS



Le durcissement d'un châssis consiste à apposer des joints conducteurs sur tous les éléments constituant afin de rendre l'ensemble le plus étanche possible aux perturbations électriques. Des capotages sont ajoutés, ils peuvent être pleins ou ajourés spécifiquement.

BAIES ET COFFRETS

Le durcissement d'une baie consiste à apposer des joints conducteurs sur tous les éléments constituant afin de rendre l'ensemble le plus étanche possible aux perturbations électriques. Les ventilations peuvent s'organiser au travers de grilles spécifiques, tout comme les sorties de câbles au travers de presse-étoupes conducteurs ou systèmes conducteurs réglables à capacité variable.

